

Pétition « pour une demande de débat au Parlement wallon sur les conséquences sociales, environnementales et éthiques des dérives de la chasse en Wallonie ».

Projet de conclusions

La Commission de l'Economie, de l'Aménagement du territoire et de l'Agriculture a pris connaissance de la pétition intitulée « pour une demande de débat au Parlement wallon sur les conséquences sociales, environnementales et éthiques des dérives de la chasse en Wallonie » déposée par M. Dufrene, représentant le collectif Stop Dérives Chasse, et a procédé à son audition en application de l'article 127.6 du Règlement du Parlement de Wallonie.

La Commission a adopté, par ... , les conclusions suivantes :

Après avoir entendu M. Dufrene lors de son audition au sein du Parlement de Wallonie et les différents sujets qu'il a traités, tels que : la résolution relative à la problématique de la chasse du 27 janvier 2004 votée à l'unanimité au Parlement de Wallonie, la surpopulation du grand gibier due, notamment, au réchauffement climatique et son impact néfaste sur la biodiversité, l'impact sanitaire des lâchers de petit gibier, les avantages et désavantages des différentes méthodes de chasse, l'aspect de patrimoine commun de la forêt et sa multifonctionnalité, la proposition de Stop Dérives Chasse d'interdire la chasse les dimanches et jours fériés, le bien-être animal, la volonté du collectif de voir évoluer la loi sur la chasse et, enfin, le rappel du passage sur le nourrissage dans la DPR 2019-2024 ;

Considérant les questions et le débat qui ont suivi l'audition du premier pétitionnaire ;

La Commission demande au Gouvernement de mettre en œuvre l'engagement de la DPR sur le nourrissage et qu'une évaluation de la réforme de celui-ci soit réalisée après son implantation afin d'identifier les déséquilibres forêt-gibiers qui pourraient subsister ;

La Commission estime qu'il faut promouvoir les modes de chasse comme la traque-affut ou la poussée silencieuse dans les territoires de chasse qui le permettent. Cela étant, avec l'abondance de glandées et l'absence d'hiver rigoureux, le recours aux autres pratiques de chasse s'avère toujours indispensable pour atteindre les objectifs de régulation du sanglier ;

La Commission demande au Gouvernement qu'une réflexion soit engagée sur le lâcher de petits gibiers et plus précisément la perdrix. Cette réflexion devrait intégrer les questions de la pertinence de ces lâchers, de la capacité d'accueil du territoire, et de la période minimale sans prélèvement pour assurer l'efficacité du repeuplement et de la reproduction. Complémentairement, ainsi que le Gouvernement l'a entamé à travers notamment le programme « Yes, We plant » et le Plan Stratégique PAC, il faut encourager les restaurations d'habitat en vue de favoriser la biodiversité. La Commission demande également que soit étudié le fait d'avoir des conseils cynégétiques divisés en sous-secteurs afin d'obtenir plus d'homogénéité dans les territoires en termes de gestion. Mais aussi que l'impact sanitaire des repeuplements soit strictement pris en compte avec une possibilité de suspension de lâcher en cas de crise sanitaire ;

La Commission demande au Gouvernement la mise en œuvre de l'application Webgis Chasse et la promotion de celle-ci à grande échelle afin d'informer le public de la tenue des battues. Dans un souci d'efficacité, la commission demande aussi que les jeux de données de Webgis Chasse puissent être partagées librement par des applications externes de randonnées. Parallèlement, dans cette même optique de partage de la forêt, il semble opportun de pouvoir renforcer l'information au public via les panneaux d'information, que ce soit en entamant une réflexion sur la possibilité d'imposer la mise en place de panneaux jaunes reprenant l'ensemble des dates de chasse sur un territoire donné ou encore en renforçant et contrôlant strictement l'usage et la mise en place des panneaux rouges. Des réflexions qui pourraient notamment être menées au sein des Assises de la Forêt ;

La Commission estime qu'il convient de mieux informer le grand public sur la chasse et notamment son rôle de régulateur de la faune sauvage et le strict cadre légal entourant sa pratique en Wallonie ;

Enfin, la Commission estime que le travail quotidien de qualité effectué par le DNF doit être rendu davantage visible aux yeux du grand public.

La Commission a décidé de clore l'examen de la pétition.
